

SNPTAS CGT Info N° 4
8 novembre 2018

Le 6 décembre vous voterez pour élire vos représentants aux Comités Techniques ministériels et locaux, aux CAP et CCP des différents corps. Les résultats de ces scrutins permettront également de composer les CHSCT, le Comité Central et les comités locaux d'action sociale. La profession de foi de la CGT que vous trouverez avec votre matériel de vote ne permet pas de développer des sujets pourtant essentiels pour votre avenir.

C'est pourquoi le SNPTAS CGT fait le choix de vous informer plus en détail sur dix thèmes en vous présentant nos analyses et nos revendications. Celles-ci sont élaborées par des militants de terrain, avec les syndiqués et sont le reflet des attentes exprimées par les agents au quotidien.

Le vote pour les listes présentées par la CGT le 6 décembre, c'est l'assurance d'être soutenus aidés par des élus engagés, disponibles et proches de vous dans tous les services.

Éducation et Sécurité routières



Journal FP n° 263 - UFSE-CGT - février 2018

Permis de conduire : une mission publique en danger

Le permis de conduire, avant d'être un simple document administratif est avant tout un droit à la mobilité, souvent indispensable pour l'accès au travail et un vecteur d'émancipation pour son détenteur.(...)

lire la suite page 2

ANALYSES et REVENDICATIONS

GIEC-Ecologie, Retraites, Action et Protection sociales, **Éducation et Sécurité routières**, Statut et déprécarisation, CHSCT et conditions de travail, Salaire - primes-carrières, Égalité professionnelle et discriminations, Secteur maritime, Action Publique 2022...

(Retrouver les numéros parus en ligne : <http://snptas-cgt.net>, Accueil du site > ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES > Élections 2018 > Boîte à outils SNPTAS CGT > Campagne > SNPTAS CGT Infos)

VOTONS ET FAISONS VOTER CGT

pour la défense,
la reconquête et le développement
des services publics

#jevotecgt
le6décembre



Éducation et Sécurité routières

SNPTAS CGT info N°4 8 novembre 2018

C'est aussi l'examen le plus passé en France. Le permis de conduire est délivré par les services préfectoraux après un examen assuré par un Inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité Routière.

Même si le statut prévoit un spectre large des missions des IPCSR et DPCSR, la réalité est que ceux-ci consacrent la quasi-totalité de leur temps de travail aux examens du permis de conduire. Cette question de diversification des tâches reste cruciale pour la CGT et participe tant à la qualité de vie au travail des IPCSR et DPCSR qu'à la pérennisation de leurs missions dans le cadre du service public.

Une politique d'éducation et de sécurité routières au service de l'intérêt général ?

La CGT a toujours considéré que la politique de sécurité routière devait reposer sur trois piliers : l'éducation routière, le véhicule et les infrastructures, la répression. Dans une politique cohérente intégrant ces trois éléments, les inspecteurs et délégués devraient trouver toute leur place, notamment dans la partie « éducation routière ». Celle-ci s'entendait depuis l'école primaire, voire maternelle jusqu'au suivi post-permis des conducteurs en passant par l'examen du permis de conduire permettrait, si la volonté politique existait, un élargissement des missions des IPCSR et DPCSR : soutien aux enseignants dans les écoles, collèges, lycées ; suivi de la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements d'enseignement de la conduite (auto-écoles) ; contrôle des centres permettant la récupération de points du permis de conduire, participation aux jurys d'examens permettant l'accès à la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière...

L'utilisation des compétences des inspecteurs et délégués du permis de conduire étendue à tous les champs d'interventions prévus par le statut particulier du corps est donc bien une **condition incontournable pour la mise en œuvre d'une politique d'éducation et de sécurité routières cohérente.**

La vente à la découpe d'un service public...

Ce n'est malheureusement pas le choix politique fait par les derniers gouvernements, de Nicolas Sarkozy jusqu'à Emmanuel Macron. Au contraire, ceux-ci ont méthodiquement mis en place une « vente à la découpe » du service public de l'éducation et de la sécurité routières. Dès 2007, Nicolas Sarkozy envisageait de confier à un « opérateur extérieur » la gestion des permis de conduire. En 2012, le Gouvernement Ayrault confiait l'ensemble des missions relatives à la sécurité et à la circulation routières au ministère de l'intérieur, rompant ainsi la cohérence avec les services en charge des infrastructures.



Éducation et Sécurité routières

Cette mission qui permettait une diversification des tâches des inspecteurs du permis de conduire et constituait une « respiration » dans des semaines de travail essentiellement consacrées aux examens pratiques est aujourd'hui assurée par des entreprises privées. Elle est, par l'occasion devenue **payante alors qu'elle était entièrement gratuite** auparavant.

Ce passage du public au privé, du gratuit au payant constitue une première étape dans la privatisation complète de missions de service public. Il fait partie d'une stratégie globale partagée et assumée par les gouvernements successifs. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de la réponse faite à l'Assemblée Nationale par Emmanuel Macron alors ministre de l'Economie à une question du député Poisson qui réclamait la privatisation immédiate du permis de conduire : « ...si vous aviez commencé le travail plus tôt, nous serions aujourd'hui en train de le terminer ! ».

Il est clair que cette première réforme du permis de conduire ne s'est pas faite dans l'intérêt des usagers, mais dans celui de groupes privés qui ont trouvé dans le passage des examens pratiques du permis de conduire une manne financière inattendue et conséquente. Et c'est bien pour des raisons politiques (la sécurité routière est un sujet porteur) et idéologiques (privatisation d'un service public), que les gouvernements successifs et leurs ministres (Hortefeux, Valls, Cazeneuve, Macron, Collomb) ont organisé la vente à la découpe de toutes les missions liées à l'éducation et à la sécurité routière.

La CGT continue de contester fermement ces choix, qui, au-delà de rompre l'égalité de traitement des citoyens, engendrent des coûts supplémentaires supportés par les usagers et provoquera un délitement des compétences en matière d'éducation et de sécurité routières. Au contraire, nous réclamons la pérennisation de l'ensemble des missions liées à la sécurité et à l'éducation routières, dans l'intérêt général des usagers et non pour satisfaire les appétits financiers du secteur privé. Ces missions devant être assurées par des fonctionnaires titulaires, c'est aussi une garantie d'impartialité et d'égalité de traitement des citoyens.



VOIR PAGES SUIVANTES :

LA VENTE À LA DÉCOUPE D'UN SERVICE PUBLIC

Transfert au ministère de l'Intérieur

Éducation et Sécurité routières

SNPTAS CGT info N°4 8 novembre 2018



La vente à la découpe d'un service public...

Depuis 2013 tous les services de la circulation et de la sécurité routières qui étaient affectés au ministère du développement durable ont été transférés au ministère de l'intérieur. Ce transfert s'est effectué en plusieurs étapes avec dans un premier temps les inspecteurs et délégués au permis de conduire, Ce transfert

s'est effectué en plusieurs étapes avec dans un premier temps les inspecteurs et délégués au permis de conduire, ensuite la direction de la sécurité et de la circulation routières et enfin les services déconcentrés en charge de la sécurité routière principalement dans les DREAL et les DDT.

Pour ces derniers il s'est surtout agi d'un décroisement de gestion, les agents passant du ministère de la transition écologique vers le ministère de l'intérieur.

850
agents
à temps plein
ou partiel



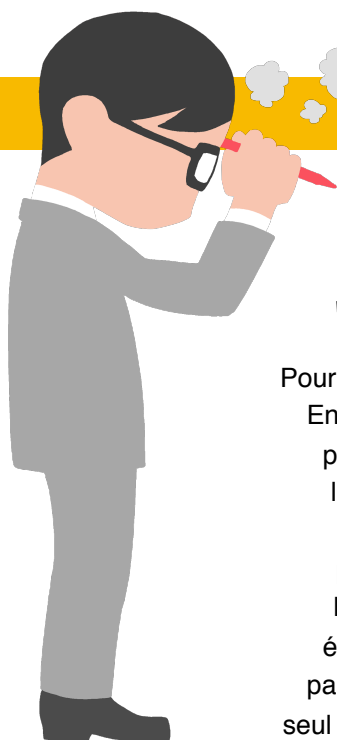
➔ En matière d'ETP il s'agissait de transférer 650 "emplois équivalent temps plein" qui concernaient en réalité 850 agents à temps plein ou partiel.

Compte tenu de la complexité de la tâche pour effectuer le recensement précis de tous les agents concernés ainsi que la quotité travaillée, la structuration des nouvelles entités, et pour prendre en compte les souhaits de chacun mais sans léser ceux qui ne souhaitaient pas suivre leur mission, **la CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont obtenu que ce transfert s'opère en deux vagues et que les configurations de fonctionnement restent à l'identique jusqu'en 2020.**

Éducation et Sécurité routières

➔ La CGT n'a pas hésité à s'adresser au cabinet du ministre pour que l'égalité de traitement soit maintenue sur l'ensemble du territoire contre l'avis de certains préfets qui ne souhaitent en faire qu'à leur tête.

L'implication forte de la CGT, présente dans la majorité des services où les agents étaient concernés par cette restructuration, a permis de bien comprendre les problèmes posés, de localiser les difficultés, de maîtriser l'intérêt de tous les agents et de défendre une situation qui soit acceptable par tous. C'est dans cet esprit que la CGT s'est battue pour obtenir que les propositions faites aux agents permettent soit le détachement, soit l'intégration, soit la position normale d'activité quelle que soit le corps et le grade de l'agent. Dans le même temps elle a laissé à chacun l'entière liberté de choix quant à son avenir au regard des propositions offertes.



"Deuxième vague "

Pour autant, la situation n'est pas définitivement réglée.

En effet la deuxième vague concerne les agents qui étaient partiellement affectés à des missions de sécurité routière et pour lesquels il va falloir reconstituer des emplois à temps plein.

Différentes situations peuvent se présenter. Soit l'agent à qui est proposé un poste ne souhaite pas rejoindre le ministère de l'intérieur et souhaite rester au ministère de la transition écologique, par exemple pour privilégier les missions de l'autre partie de son poste, soit plusieurs agents sont concernés par un seul poste et il faut effectuer une sélection.

Éducation et Sécurité routières

SNPTAS CGT info N°4 8 novembre 2018

NOTRE PRIORITÉ

Le choix de l'agent reste fondamental et doit autant que possible être respecté.

Pour celles et ceux qui choisiront de rejoindre le ministère de l'intérieur selon la modalité qui leur convient le mieux, les règles appliquées lors de la première vague le seront de la même manière.

Pour tous les autres qui devront se positionner par volonté ou par obligation sur un nouveau poste dans leur service ou par le biais d'une mobilité, il est important de veiller à ce que les conditions de ce changement de poste ne lèse pas les agents du point de vue financier.

➔ La CGT sera à leurs côtés pour mener le combat visant au maintien de la rémunération. De même, la CGT présente dans la totalité des DDI sera très vigilante pour que les conditions de fonctionnement transitoires prévues par la circulaire soient respectées jusqu'à leur terme. Enfin elle accompagnera tous les agents qu'il le souhaite dès lors qu'ils souhaiteront apporter une modification à leur situation administrative actuelle afin de se positionner définitivement quant à leur avenir, notamment pour ceux qui ayant opté pour un détachement souhaiteraient revenir sur leur service initial.



ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE



Aujourd'hui à la demande du Premier ministre une mission parlementaire de deux députés s'est emparée du sujet de **l'évolution de l'éducation routière**. La lettre de mission qu'ils ont reçue est sans équivoque. Elle reprend des termes quasi identiques à celle qui a amené il y a trois ans à la privatisation des examens théoriques du permis de conduire et on peut aisément en conclure que **la privatisation des examens pratiques est programmée. Et de facto, un service public GRATUIT va devenir privé et payant.**

La CGT a clairement annoncé sa volonté de voir les examens pratique du permis de conduire effectués dans le cadre d'un service public réalisé par des agents publics.

Cependant face au rouleau compresseur gouvernemental il faut penser aux agents et faire en sorte que chacun puisse trouver une position conforme à ses aspirations.

Pour cela la CGT demande le rapprochement des corps d'inspecteurs et de délégués vers des corps homologues du ministère de l'intérieur afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent l'accès aux postes les plus divers par une mobilité simple sans passer par le détachement, procédure lourde et aléatoire.

La CGT apportera le même soutien à tous ceux qui la solliciteront.

Dernière minute

voir page suivante



Dernière minute

Les événements se précipitent.

Après l'interruption de la mise en œuvre de certaines décisions adoptées lors du dernier Conseil Supérieur de l'Éducation routière, le président de la République annonce une réduction drastique du coût du permis de conduire suite au rapport de la mission parlementaire.

Nous ne sommes pas dupe et le processus de privatisation est cette fois bien engagé avec la loi "mobilité" comme support.

➔ La CGT vous alerte depuis quelques temps aujourd'hui elle interpelle le ministère pour parler du devenir des agents.

Ensemble assurons l'avenir !

#jevotecgt
le 6 décembre

A venir

SNPTAS CGT INFO N°5

consacré au Statut et à la déprécarisation

jeudi 15 novembre 2018

8

VOTONS ET FAISONS VOTER CGT

pour la défense,
la reconquête et le développement
des services publics

#jevotecgt
le 6 décembre





NOM Prénom :

Date et signature :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

Service ou établissement :

Bulletin d'adhésion

[adhérer en ligne](#)